



PRIX CEDIMES 2013

SIXIEME EDITION

REGLEMENT

Article 1 : Objet du Prix

1-1 Les Prix CEDIMES récompensent tous les ans, des travaux de jeunes chercheurs, rédigés en français ou en anglais à l'exception du Prix francophonie. Ils s'adressent principalement à de jeunes économistes ou gestionnaires. Les travaux doivent porter sur « *les processus de développement dans le monde* » dans leur acception la plus large en faveur d'approches macroéconomiques ou entrepreneuriales.

1-2 Le Prix organisé par l'Institut CEDIMES est soutenu par des organismes internationaux, des universités, des établissements parapublics, des entreprises internationales et des Fondations.

Article 2 : Composition du Jury International

2-1 Le Président du Jury International de l'Institut CEDIMES compose un Jury d'une vingtaine de membres.

2-2 La composition du Jury vise à diversifier les appartenances académiques universitaires et les origines nationales. Les représentants des partenaires qui concourent à la dotation des Prix du concours en sont également membres.

Article 3 : Critères de sélection

3-1 Sont seuls autorisés à concourir les chercheurs âgés de moins de 40 ans à la date de clôture des inscriptions de l'année du concours.

3-2 Le Prix est un Prix international conformément à l'esprit du réseau académique du CEDIMES, en conséquence, les candidatures sont ouvertes à toutes nationalités.

3-2 Les candidats doivent opter pour l'une des 4 catégories de Prix : Prix Post-Doctorat, Prix doctorat, Prix Master et Prix francophonie pour laquelle ils entendent concourir. Chacune de ces séries répond à des critères d'accès et des conditions qui sont énoncés ci-dessous.

3-3 Pour le concours 2013 la date de clôture de la réception des candidatures est fixée au 10 septembre 2013. Le Jury se réunira la 2^{ème} quinzaine d'octobre 2013. La remise des Prix se déroulera à la Sorbonne entre la fin novembre et le début décembre 2013.

Article 4 : La série Prix Post Doctorat

4-1 Le Prix Post Doctorat est doté de **4000 €** auxquels peuvent s'ajouter exceptionnellement une aide pour venir retirer à Paris, sa récompense.

4-2 Le Prix Post-Doctorat s'adresse à des candidats qui ont déjà soutenu leur thèse et qui ont entrepris, depuis, de nouveaux travaux.

4-3 Pour son inscription dans cette catégorie, le candidat devra fournir par voie postale, les documents issus des opérations suivantes :

- Télécharger et remplir en français, la fiche de cette série « Post-Doctorat » que l'on trouvera sur le site internet du CEDIMES ;

- Produire une notice biographique ;
 - Fournir une liste des travaux de recherches publiés ;
 - Présenter ses travaux sur 15 pages maximum (police 12, Time New Roman, interligne simple) en Français ou en Anglais, avec une page de synthèse dans la langue non utilisée en première partie ;
- 4-4 La présentation des travaux de la série post-doctorat devra être réalisée avec beaucoup de soin pour satisfaire les objectifs suivants :
- Mettre en valeur les objectifs de la recherche présentée ;
 - Montrer par les divers travaux présentés, l'ouverture des domaines abordés, au-delà du sujet traité dans la thèse ;
 - Faire état des résultats auxquels l'auteur est parvenu et de sa valeur ajoutée ;
 - Souligner l'utilité des travaux par rapport à l'aide à la décision d'opérateurs privés ou publics ;
- 4-5 Le candidat devra faire parvenir par voie électronique, les mêmes documents que par voie postale auxquels il ajoutera :
- une version de sa thèse de doctorat ;
 - les articles publiés pris en référence dans la présentation ;
 - des documents facultatifs : lettres éventuelles de recommandation, rapport de soutenance.

Article 5 : La série Prix Doctorat

- 5-1 Le Prix Doctorat est doté de **2500 €** auxquels peuvent s'ajouter exceptionnellement une aide pour venir retirer à Paris, sa récompense.
- 5-2 Le Prix Doctorat concerne des thèses de Doctorat qui ont été soutenues dans les trois dernières années précédant la date de réunion du Jury International. Les thèses présentées doivent avoir été soutenues. Les thèses non soutenues à la date de clôture des candidatures, mais qui le seraient avant la date de réunion du Jury sont recevables pourvu qu'une attestation de soutenance avec ses résultats puisse parvenir avant le 10 octobre 2013 pour compléter le dossier.
- 5-3 Pour son inscription dans cette catégorie, le candidat devra fournir par voie postale, les documents issus des opérations suivantes :
- Télécharger et remplir en français, la fiche de cette série « Doctorat » que l'on trouvera sur le site internet du CEDIMES ;
 - Produire une notice biographique ;
 - Présenter sa thèse sur 15 pages maximum (*police 12, Time New Roman, interligne simple*) en Français ou en Anglais, avec une page de synthèse dans la langue non utilisée en première partie ;
- 5-4 La présentation de sa thèse devra être réalisée avec beaucoup de soin pour satisfaire les objectifs suivants :
- Mettre en valeur les objectifs de la recherche présentée et exposer la méthode utilisée dans sa démarche ;
 - Présenter l'intérêt de son étude dans le contexte actuel et son originalité ;
 - Faire état des résultats auxquels l'auteur est parvenu en soulignant la valeur ajoutée produite ;
 - Mettre en évidence l'intérêt du travail accompli pour une aide à la décision d'opérateurs privés ou publics;
- 5-5 Le candidat devra faire parvenir par voie électronique, les mêmes documents que par voie postale auxquels il ajoutera :
- une version de sa thèse de doctorat ;
 - des documents facultatifs : lettres éventuelles de recommandation, rapport de soutenance, liste de travaux publiés.

Article 6 : La série Prix Master

- 6-1 Le Prix Master est doté de **1000 €** auxquels peuvent s'ajouter exceptionnellement une aide pour venir retirer à Paris, sa récompense.
- 6-2 Le Prix Master concerne tous les candidats qui ont soutenu un mémoire de Master ou de Magistère en langue française ou anglaise. Les mémoires non soutenues à la date de clôture des candidatures, mais qui le seraient avant la date de réunion du Jury, sont recevables pourvu qu'une attestation de soutenance puisse parvenir en complément, avant le 10 octobre 2013.

- 6-3 Pour son inscription dans cette catégorie, le candidat le candidat devra fournir par voie postale, les documents issus des opérations suivantes :
- Télécharger et remplir en français, la fiche de cette série « Master » que l'on trouvera sur le site internet du CEDIMES ;
 - Produire une notice biographique ;
 - Joindre un exemplaire de son mémoire ;
 - Fournir une attestation de soutenance et éventuellement des lettres de recommandation.
- 6-4 Le candidat devra faire parvenir par voie électronique, les mêmes documents que par voie postale.

Article 7 : La série Prix Francophonie

- 7-1 Le Prix Francophonie est doté de **1000 €** auxquels peuvent s'ajouter exceptionnellement une aide au candidat pour venir retirer à Paris, sa récompense.
- 7-2 Le Prix francophonie s'adresse exclusivement à des étudiants en Master qui auront présenté un mémoire langue française dans toute université autre que relevant de la Belgique, du Canada et de la France. L'objectif est de valoriser l'excellence de travaux d'étudiants œuvrant dans un contexte moins favorable. Les mémoires non soutenues à la date de clôture des candidatures, mais qui le seraient avant la date de réunion du Jury, sont recevables pourvu qu'une attestation de soutenance puisse parvenir en complément, avant le 10 octobre 2013.
- 7-3 Pour son inscription dans cette catégorie, le candidat devra fournir par voie postale, les documents issus des opérations suivantes :
- Télécharger et remplir en français, la fiche de la série « Francophonie » que l'on trouvera sur le site internet du CEDIMES ;
 - Produire une notice biographique ;
 - Joindre un exemplaire de son mémoire ;
 - Fournir une attestation de soutenance et éventuellement des lettres de recommandation.
- 7-4 Le candidat devra faire parvenir par voie électronique, les mêmes documents que par voie postale.

Article 8 : Conditions d'acheminement

- 8-1 les fiches à charger sont disponibles sur le site de l'Institut CEDIMES : www.cedimes.org
- 8-2 Les dossiers de candidature sont à adresser par voie postale à :

<p>M. le Directeur des Prix CEDIMES Claude N'KODIA Institut CEDIMES Campus de la Mondialisation et du Développement Durable Site du Jardin Tropical de Paris 45 bis Avenue de la Belle Gabrielle 94736 – Nogent sur Marne (France)</p>

- 8-3 Les dossiers de candidatures sont également à adresser par voie électronique à : m.saade@cedimes.org

Article 9 : Désignation des Lauréats et des Nominés

- 9-1 Le Jury international se réunit sous la présidence du professeur Alain Bienaymé. Chaque candidature fait l'objet d'une expertise par deux référés.
- 9-2 Les résultats dans chaque série font apparaître au terme des délibérations, un Lauréat. Le jury peut décider de désigner deux lauréats ex aequo. Les lauréats reçoivent le Prix attribué à leur série.
- 9-3 Les candidats ayant bénéficié des meilleurs résultats lors des délibérations, mais n'étant pas désignés comme Lauréats, se voient attribué le titre de « Nominé » et recevront le diplôme correspondant à cette distinction.
- 9-4 Le Jury est souverain pour décider la non-attribution de l'un des Prix s'il juge que le panel des candidatures n'a pas une représentativité conforme à ses exigences.
- 9-5 Les Lauréats et les Nominés reçoivent un avis des décisions du Jury et ils sont présentés sur le site de l'Institut CEDIMES.



PRIX INSTITUT CEDIMES JEUNES CHERCHEURS



FICHE INSCRIPTION CONCOURS 2013

SERIE POST-DOCTORAT, DOCTORAT, MASTER, MASTER FRANCOPHONE¹

Fiche d'identité

M. / Mme / Melle NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Université de rattachement :

Dernière inscription (Discipline) :

Année :

Photo

Coordonnées

Adresse :

Ville et code :

Téléphone :

Pays :

Courriel :

Travaux scientifiques joints

Titre de la Thèse :

Université et Date de Soutenance² :

Langue :

Présentation Biographique (4 lignes maximum)

Résumé de la thèse (12 lignes maximum) *faisant ressortir valeur ajoutée du travail et originalité.*

Liste des documents joints :

¹ Choisir une seule des 4 catégories et barrer les trois autres. Les travaux ne doivent pas nécessairement être en langue française, sauf évidemment pour le Master Francophone. On retrouve les fiches d'inscription sur www.cedimes.org

² La thèse présentée au concours doit être soutenue avant la délibération du Jury du Concours. La candidature peut être présentée dans les délais requis sous réserve de la production du certificat de soutenance et de son résultat avant la délibération du jury.